

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 27 septembre 2022

Délibération

N° 22.116.1

En exercice ... 37

Présents 30

Votants 33

Pour 33

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA FISCALITÉ
LOCALE ENTRE LA DOMITIENNE ET LA SOCIÉTÉ
ÉCOFINANCE COLLECTIVITÉS - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 21/09/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 27 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Bernard GUERRERE, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Jean-François GUIBBERT (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Elian PALAZY, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 27 septembre 2022

**Convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre La Domitienne et la société
ÉcoFinance Collectivités – Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'avis de la commission « Finances et Moyens Généraux » en date du 20 septembre 2022 ;

Vu le projet de convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre La Domitienne et la société Écofinance Collectivités ;

Considérant que la société Écofinance Collectivités est un cabinet de juristes spécialisés qui offre des missions d'audit et de conseil notamment en matière de fiscalité locale directe et indirecte, visant à identifier et mettre en application des possibilités d'optimisation financière dans ces domaines ;

Considérant que la proposition de convention d'accompagnement à la fiscalité locale de la société Écofinance Collectivités porte spécifiquement sur une mission d'assistance technique opérationnelle en vue d'analyser les impositions à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;

Considérant que la mission de la société Écofinance Collectivités comprend la réalisation des prestations suivantes :

- la conduite des travaux techniques à la qualification des informations et l'identification des anomalies,
- la restitution d'un document de synthèse avec les différents supports d'échanges et les signalements proposés,
- l'accompagnement éventuel à la mise en place d'une charte de partenariat collectivité/DGFIP (rédaction, organisation réunion de travail), le suivi du bon déroulé du dossier, le suivi des réponses des services fiscaux et gestion des interrogations,
- l'analyse des élargissements de bases fiscales liés aux travaux décidés par l'établissement (taux de prise en compte, gain pour La Domitienne, ...),
- l'élaboration d'un bilan final détaillé de son action ;

Considérant que ces études sont auto-financées par la société Écofinance Collectivités et que sa rémunération n'interviendra que si la Communauté de communes accepte les préconisations proposées dans les études ;

Considérant que la rémunération de ce prestataire est basée sur les augmentations ou régularisations de ressources constatées sur les signalements effectués et perçues par la Communauté de communes ; que, si aucune augmentation de ressource n'est dégagée, la société Écofinance Collectivités n'est pas rémunérée ;

Considérant que les honoraires d'Écofinance Collectivités, hors taxes, seront égaux à 45% de l'augmentation de ressources constatée et que la rémunération ne pourra être supérieure à 39 900 € HT ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes d'optimiser sa fiscalité au titre de la CVAE, dans un souci d'équité fiscale ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre La Domitienne et la société Écofinance Collectivités.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les recettes résultant de cette opération seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice aux chapitres prévus à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **05 OCT. 2022**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **05 OCT. 2022**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H', located below the text 'Signature du secrétaire de séance :'. The signature is stylized and somewhat abstract.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220927-DEL IB_22_11